

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 septembre 2026

Les onze septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Etaient présents : Mmes, CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludivine, CHAILLOUX Vanessa, ETCHART Véronique, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, HILLOU Hervé, LAMASOU Bernard, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard.

11-09-2026-09

Avait donné pouvoir : : Mme LOQUET Patricia pouvoir à M CLAVÉ Jacques

Date de convocation le 07/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 02
Votants : 15

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE Pascal

OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MONT ET L'AMICALE DE LACQ - SECTION SKI

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de conclure une convention entre la commune de Mont et l'Amicale de Lacq - Section ski qui a pour objet de définir les modalités de partenariat.

Dans le cadre de cette convention, la commune s'engage à verser une participation financière de 128 € par enfant domicilié et scolarisé sur la commune de Mont et inscrits à la section Ski.

L'Amicale de Lacq reste responsable de la gestion des inscriptions et de l'organisation pratique de l'activité.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE les termes de la convention entre la commune de Mont et l'Amicale de Lacq ;

FIXE la participation de la commune à 128 € par enfant concerné ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 064-216403964-20260925-11_09_2026_09-DE

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

La 1^{ère} Adjointe,



Marina TEIXEIRA

M SALEFRANQUE Pascal
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 064-216403964-20260925-11_09_2026_09-DE